

Le 14 septembre 2020

## **MANDAT ET COMPOSITION – COMITE DES PARENTS**

---

### **Composition**

1. Parent d'un élève du premier cycle ;
2. Parent d'un élève du deuxième cycle ;
3. Un enseignant de matière académique ;
4. Un enseignant de matière circassienne ;
5. Le directeur général ;

Un des deux parents élus au comité agira également à titre de représentant des parents au conseil d'administration.

### **Mandat**

Le comité de parents est un comité consultatif qui donne son avis sur certains dossiers définis et sert de principal véhicule de communications quant aux opinions des parents sur le fonctionnement général du programme Cirque études Secondaire (CES). Le comité vise à favoriser l'implication parentale et faciliter les échanges entre la direction, le corps professoral et les parents. Le comité peut inviter divers intervenants (coordonnatrice de programme, directrice des études, etc) dans le cadre de ses travaux.

Le comité peut également commenter les différentes formations particulières choisies par l'École pour les élèves, et ce, selon les enjeux d'actualités (ex. formation sur le harcèlement et l'intimidation, formation sur l'usage des médias sociaux). Les recommandations du comité concernant des enjeux sociaux méritant d'être abordés à l'École seront également reçues par la direction via ce comité.

De plus, le comité permet aux parents d'exposer leurs opinion, idées ou préoccupations à la direction et au corps professoral concernant le fonctionnement du programme, les politiques de l'École et/ou tout autre enjeu soulevé par les parents. Le comité est finalement une opportunité pour la direction de solliciter le concours des parents dans le maintien des valeurs, des objectifs et de la mission éducative de l'École.

Le comité se rencontre à raison de quatre (4) fois par année.

## Désignation

La désignation au titre de représentant des parents au comité s'effectue par élection parmi le groupe des parents issus du cycle d'enseignement concerné (1<sup>er</sup> ou 2<sup>ème</sup> cycle). L'élection se fait lors de la rencontre avec les parents à la rentrée scolaire en septembre.

